



## Divorce Et risque de retrait de nationalite

Par **Fatima Chamssi**, le **09/08/2017** à **00:56**

Bonjour

Je suis MArocaïne mariée en 2011 avec un français.

J ai demande ma nationalite par mariage français en 2015 . La nationalite a ete bien enregistrée le 12 fevrier 2016.

Malheureusement vu des conflits avec mon marié on a decide de se divorcer a l amiable .

Est ce que je dois attendre 24 mois apres l enregistrement pour eviter le risque de retrait ??

Est ce ce qu on est obliges de dire les motifs de divorce devant le juge mm si c est a l amiable ?

Je compte ne pas rester en France apres le divorce..est ce que cette decision peut entrainer un retrait de nationalite ?

Par **youris**, le **09/08/2017** à **09:24**

bonjour,

vous devriez trouver la réponse à votre question en consultant ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-soumaya-taboubi/annulation-declaration-nationalite-francaise-mariage-18648.htm>

salutations